



## PROGRAMME

Résidence croisée de recherche et de création  
pour marionnettistes professionnels  
de l'Île de Montréal (Canada) et du Mexique

Un partenariat entre le Conseil des arts de Montréal et Casteliers,  
en collaboration avec LUNA MORENA

Critères et normes  
Date d'inscription  
Présentation d'une demande  
2017-2018

# RESIDENCE CROISEE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION POUR MARIONNETTISTES PROFESSIONNELS

## CONTEXTE

Dans un objectif de développement des arts de la marionnette, de rapprochement et d'échange des pratiques contemporaines entre les marionnettistes de diverses provenances, Casteliers, le Conseil des arts de Montréal (CAM) et LUNA MORENA s'associent pour offrir une résidence de recherche et de création croisée à des marionnettistes<sup>1</sup> professionnels. Pour la deuxième édition de ce projet, l'artiste montréalais retenu séjournera au Mexique, dans la ville de Guadalajara, en échange, l'île de Montréal recevra un marionnettiste mexicain.

Pour le volet montréalais, Casteliers est le porteur du projet et pour le volet mexicain, LUNA MORENA est le porteur.

## 1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

La résidence de recherche et de création sera d'une durée de vingt-huit (28) jours. Elle aura lieu à Guadalajara du 10 octobre au 6 novembre 2017 et à Montréal du 3 au 31 mars 2018.

La résidence de création croisée a été développée en fonction des objectifs suivants :

- offrir aux créateurs en résidence un temps de réflexion et de recherche sur leur propre pratique;
- encourager les échanges entre les marionnettistes montréalais, leurs pairs internationaux et les nombreux intervenants du milieu culturel;
- favoriser la collaboration internationale et les coproductions;
- sensibiliser les marionnettistes montréalais aux réalités de la création contemporaine pratiquée dans d'autres pays;
- sensibiliser les marionnettistes étrangers au dynamisme du milieu montréalais et québécois.

## 2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce projet s'adresse aux marionnettistes professionnels<sup>2</sup> de Montréal et du Mexique ayant œuvré dans le milieu professionnel des arts de la marionnette depuis un minimum de cinq (5) ans et dont l'expérience est reconnue au niveau national, voire international.

Dans le cas des candidatures montréalaises, le marionnettiste doit nécessairement :

- être citoyen canadien ou résidant permanent;
- être domicilié sur le territoire de l'île de Montréal depuis au moins 12 mois.

Dans le cas des candidatures mexicaines, le marionnettiste doit nécessairement :

- être citoyen du Mexique ou résident permanent depuis au moins 12 mois.

---

<sup>1</sup> Le mot marionnettiste, tel qu'il est employé dans ce document, désigne tout autant un homme qu'une femme.

<sup>2</sup> On entend par marionnettiste professionnel, tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base, possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou diffuse des œuvres dans un contexte professionnel, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

### 3. NATURE DE L'AIDE

L'aide accordée est ponctuelle et non récurrente. Un seul marionnettiste montréalais et un seul marionnettiste mexicain bénéficieront de ce programme en 2017-2018. Il est de la responsabilité des deux marionnettistes de remplir l'ensemble des formalités nécessaires à la réalisation de leur séjour à l'étranger (visa, vaccins, assurances, achat du billet d'avion aller-retour, etc.).

Pour le marionnettiste de Montréal bénéficiant d'un séjour de recherche et de création au Mexique, la résidence offrira et couvrira les aspects suivants :

- une bourse de recherche et de création d'un montant de 1 820 \$<sup>3</sup>;
- les frais de transport international (billet d'avion aller-retour et visa de visiteur);
- un hébergement d'une durée de vingt-huit (28) jours à LUNA MORENA ;  
<http://www.titereslunamorena.com>
- les per diem (\$8,000 MXN) ;
- le transport aller-retour entre l'aéroport et le lieu de la résidence ;
- l'accueil et l'encadrement pendant la résidence;
- les billets de spectacles du 9<sup>e</sup> Festival de los Munecos (du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2017) ;
- un espace de travail situé à LUNA MORENA;
- après entente avec le marionnettiste, les matériaux et les fournitures de création si besoin est;
- un accès illimité à Internet.

Pour le marionnettiste mexicain bénéficiant d'un séjour de recherche et de création à Montréal, la résidence offrira et couvrira les aspects suivants :

- une bourse de recherche et de création d'un montant de 1 000 \$;
- les frais de transport international (billet d'avion aller-retour et visa de visiteur);
- le transport aller-retour entre l'aéroport et le lieu de la résidence;
- les frais de transports locaux;
- l'hébergement dans un appartement (pour une durée de 28 jours) dans l'arrondissement d'Outremont;
- les per diem (1 400 \$)
- l'accueil et l'encadrement du marionnettiste pendant la résidence;
- un accès à toutes les activités et spectacles du Festival de Casteliers qui aura lieu du 7 au 11 mars 2018 ([festival.casteliers.ca](http://festival.casteliers.ca));
- après entente avec le marionnettiste, un espace de travail;
- après entente avec le marionnettiste bénéficiaire, les matériaux et les fournitures de création si besoin est;
- un accès illimité à Internet.

### 4. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- qualité du travail artistique (50 %) ;
- intérêt et pertinence du projet soumis par le candidat (30 %);
- faisabilité du projet (20 %).

---

<sup>3</sup> La bourse offerte au marionnettiste montréalais est bonifiée afin de répondre au coût de la vie de Montréal.

Les demandes seront évaluées par un comité de sélection composé de trois (3) membres de chaque pays, dont l'expertise est reconnue dans les arts de la marionnette.

## 5. OBLIGATIONS DES MARIONNETTISTES

Les deux marionnettistes bénéficiaires de ce programme s'engagent à :

- planifier les horaires de résidence à l'avance (ateliers, temps consacré à la recherche et à la création, etc.);
- respecter le calendrier préétabli des résidences;
- entretenir un lien régulier avec les deux organismes porteurs du programme pilote;
- rédiger et transmettre un rapport succinct de leur expérience aux deux organismes porteurs du programme, dans les deux mois qui suivent la fin du projet;
- participer aux rencontres professionnelles organisées par le pays hôte;
- offrir au moins un atelier à des professionnels de la marionnette du pays hôte sur son travail de recherche ou de création.

## 6. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription (fichier Word) prévu à cet effet et inclure les documents suivants :

- un curriculum vitae (maximum de trois pages);
- une présentation de leur démarche artistique (maximum d'une page);
- une lettre de motivation présentant leur projet de résidence en décrivant la nature de la recherche, les besoins (espace, matériel, expertise, mentorat, etc.) (maximum de deux pages);
- une courte description de l'atelier offert aux professionnels du pays hôte (maximum de 200 mots);
- un portfolio présentant leurs œuvres (maximum de trois pages);
- s'il y a lieu, un dossier de presse constitué d'articles de presse publiés au cours des cinq dernières années (maximum de cinq pages).

Seuls les documents exigés seront soumis au comité d'évaluation. Les documents supplémentaires ne seront pas relayés au comité.

## 7. DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DÉCISIONS

Pour les marionnettistes montréalais souhaitant bénéficier d'un séjour de recherche et de création au Mexique, la date limite de dépôt des dossiers est **le lundi 15 mai 2017**, avant minuit. Les dossiers doivent être acheminés par courriel à Casteliers à : [direction@casteliers.ca](mailto:direction@casteliers.ca)

Pour les marionnettistes mexicains souhaitant bénéficier d'un séjour de recherche et de création à Montréal, la date limite de dépôt des dossiers est **le lundi 15 mai 2017**, avant minuit. Les dossiers doivent être acheminés par courriel à LUNA MORENA à [el\\_chololito@yahoo.com](mailto:el_chololito@yahoo.com)

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés.

La décision des comités de sélection sera connue vers la mi-juin 2017.

## 8. RENSEIGNEMENTS

Casteliers

Louise Lapointe

Codirectrice générale et directrice artistique

+ 1 514 270-7779

[direction@casteliers.ca](mailto:direction@casteliers.ca)

Luna Morena

Miguel Angel Gutiérrez

Directeur

Téléphone : (33) 36 13 25 71

[el\\_chololito@yahoo.com](mailto:el_chololito@yahoo.com)